

# DOSSIER DE PRESSE

2026





# L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE : PROTÉGER, SOUTENIR, ACCOMPAGNER

**UNE ASSOCIATION ENGAGÉE DEPUIS PLUS DE 120 ANS AUX CÔTÉS DES PERSONNELS EN MISSION D'ÉDUCATION**

Née aux côtés de l'école de la République, L'Autonome de Solidarité Laïque (L'ASL) est une association loi de 1901. Elle protège et soutient tous les personnels en mission d'éducation, d'accompagnement et de soutien (MEAS) confrontés aux risques professionnels.

Elle accompagne ses adhérents au quotidien sur tout le territoire via ses délégations départementales. Ces dernières sont assistées dans leurs missions par des salariés de l'association et des avocats-conseil. Les équipes mènent également des actions d'information et de formation sur le cadre juridique des métiers. Chaque adhérente et adhérent bénéficie ainsi, de manière égale, de la force de l'ensemble de la structure.

**En parallèle, L'ASL agit auprès du législateur et des pouvoirs publics afin de contribuer à l'amélioration des conditions de protection des personnels.**

## NOS VALEURS

### SOLIDARITÉ

Elle est au cœur de l'identité de L'ASL et symbolisée par son nom : un humanisme concret, traduit par une solidarité effective au service de tous les adhérents. L'ASL œuvre pour faire société.

### ÉGALITÉ

Chaque adhérente et chaque adhérent bénéficie du même traitement, en toute neutralité, avec la même implication sur l'ensemble du territoire national.

### LAÏCITÉ

Principe central de l'École républicaine, la laïcité repose sur le respect du pluralisme et de la neutralité. L'ASL en défend l'esprit comme garant de la cohésion sociale.

## Qui sont vos porte-parole ?

Vos interlocuteurs au sein de L'ASL exercent des missions d'éducation, d'accompagnement ou de soutien au sein de l'Éducation nationale, de collectivités territoriales ou d'associations (sportives, culturelles...). Ils connaissent les réalités de ces métiers et sont formés à la connaissance juridique.

**Au niveau national :** les membres du Bureau national décryptent les tendances du baromètre, analysent les évolutions du climat scolaire et portent les propositions de l'association auprès des pouvoirs publics.

**Au niveau local :** les membres des bureaux départementaux apportent un éclairage de terrain et analysent les dynamiques académiques.

## L'ASL en chiffres

**480 000**  
adhérent.e.s

**120 ans**  
d'existence

**1000**  
militant.e.s et salarié.e.s

**200**  
avocats-conseil

**98**  
délégations départementales

**12 000**  
adhérent.e.s pris en charge  
chaque année

## SOMMAIRE

**PAGES 4-5**

**DÉCOUVRIR LE BAROMÈTRE NATIONAL 2024/2025 DE L'ASL**



**PAGE 6**

**CONSEILLER, ORIENTER, À TOUT MOMENT**



**PAGE 7**

**ACCOMPAGNER LORSQUE LA SITUATION SE COMPLEXIFIE**



**PAGE 8**

**CONTRIBUER À LA PRÉVENTION DES RISQUES**



**PAGE 9**

**UN RÉSEAU NATIONAL DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES PERSONNELS**



**PAGE 10**

**AGIR POUR CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PROTECTION**



# Découvrir le baromètre national 2024/2025 de L'ASL



Chaque année, L'ASL documente l'évolution du climat scolaire à travers un baromètre. Les données analysées concernent l'ensemble des catégories de personnels, à tous les niveaux de l'Éducation nationale : premier degré, collège, lycée.

## Typologie des dossiers traités par L'ASL en 2024/2025\*

### Diffamations, dénonciations calomnieuses

**3 657**  
dossiers, soit  
**29,5 %**

- ▶ Accusation de gifle ou d'intervention physique excessive de la part d'un enseignant envers un élève.
- ▶ Rumeur diffusée sur un enseignant.
- ▶ Faux signalement pour faute grave envers une AESH.

### Agressions physiques et verbales

**2 455**  
dossiers, soit  
**19,8 %**

- ▶ Enseignant bousculé par un parent.
- ▶ Menaces de mort ou d'agression envers un éducateur sportif.
- ▶ Propos injurieux en classe ou par courrier.

### Mœurs

**134**  
dossiers, soit  
**1,1 %**

- ▶ Professeur d'EPS accusé d'attouchements pendant un cours.
- ▶ Enseignant accusé d'envoyer des messages tendancieux à un collègue.

### Atteintes matérielles, intrusions, litiges administratifs

**673**  
dossiers, soit  
**5,4 %**

- ▶ Dégradation du véhicule personnel dans l'enceinte scolaire.
- ▶ Intrusions avec dégradation de matériel informatique.
- ▶ Contestation d'ordre administratif souvent en lien avec une situation d'agression ou avec une situation conflictuelle.



### Harcèlement interne ou externe

**899**  
dossiers, soit  
**7,3 %**

- ▶ Tensions avec la hiérarchie sur des pratiques pédagogiques.
- ▶ Harcèlement moral d'un collègue ou supérieur.
- ▶ Conflit avec un parent suite à une remise en cause du dispositif PHARE.

### Demande de conseil sans conflit

**1 990**  
dossiers, soit  
**16,1 %**

- ▶ Doute sur une autorisation de sortie.
- ▶ Questionnement autour de l'autorité parentale.
- ▶ Interrogation sur la responsabilité en cas d'accident.

### Conflits non juridiquement qualifiés, mais à risque de bascule

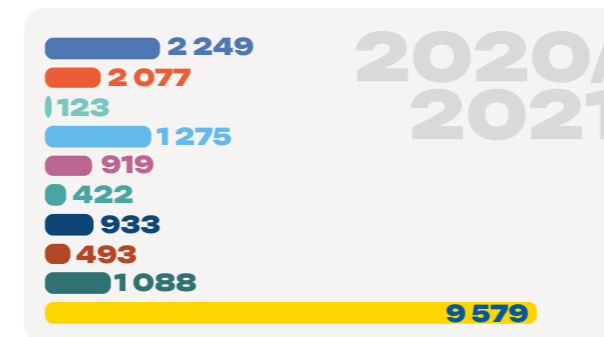
**2 566**  
dossiers, soit  
**20,8 %**

- ▶ Tensions entre collègues sur l'organisation d'un projet pédagogique.
- ▶ Contestation d'une note ou d'une appréciation par un élève ou sa famille.

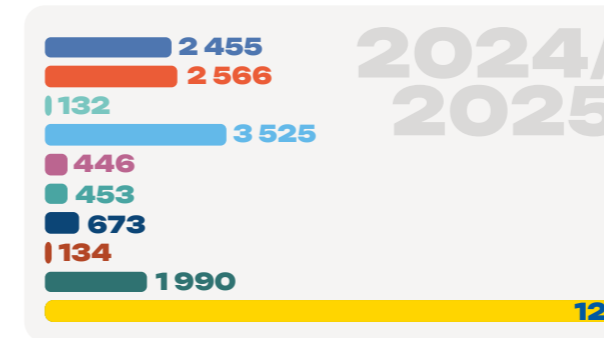
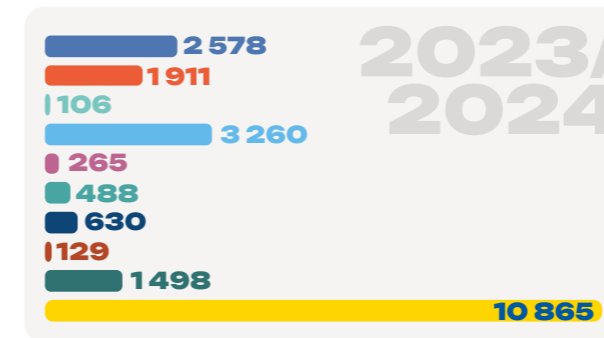
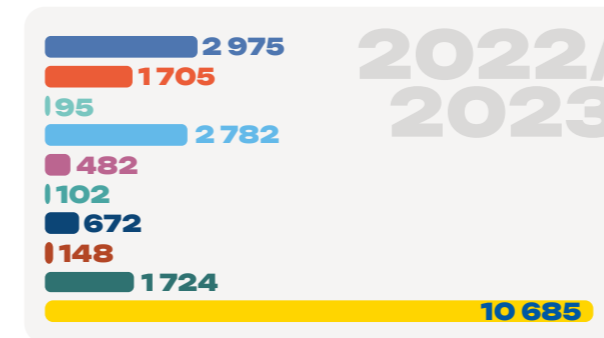
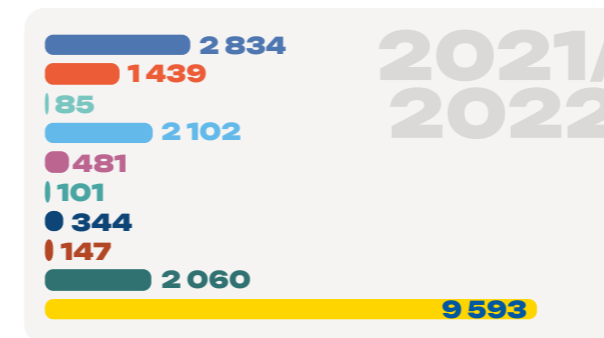
Situations sans portée juridique Situations à portée juridique

\* Les pourcentages sont arrondis à une décimale.

## Dossiers par nature sur les 5 dernières années



- Agressions physiques et/ou verbales
- Conflits
- Accusations de coups donnés à un élève
- Diffamations/Dénonciations calomnieuses et/ou sur support numérique
- Harcèlement externe
- Harcèlement interne
- Litiges/Reconnaisances adm.
- Mœurs
- Information/Renseignement
- Total général



## Ce qu'il faut retenir

- En 5 ans, le nombre de dossiers traités par L'ASL a augmenté de **23 %**, passant de 9 579 à 12 374 au cours de la dernière année scolaire.
- Les dénonciations calomnieuses et la diffamation sont en nette progression sur 5 ans (**+176 %**).
- Même tendance pour les conflits ne relevant pas de catégories juridiques (**+23 %**).
- Le harcèlement, qu'il soit interne ou externe, semble s'installer dans une stabilité délétère, **représentant 7 % des dossiers**.



Pour télécharger le baromètre national 2024/2025 dans son intégralité, [cliquez ici](#).



# Conseiller, orienter, à tout moment



Avant qu'une difficulté ne survienne, L'ASL constitue un point d'appui pour comprendre, décider et agir en connaissance de ses droits et obligations. Son expertise est accessible à tous les personnels en mission d'éducation.

## Pour quelles raisons solliciter L'ASL ?

### Comprendre un texte réglementaire

- Exemple : application d'une circulaire, organisation d'une sortie scolaire.

### Clarifier ses droits et obligations

- Exemple : responsabilité dans le cadre de la surveillance (vestiaire, sortie, cour, terrain...).

### S'interroger sur une posture professionnelle

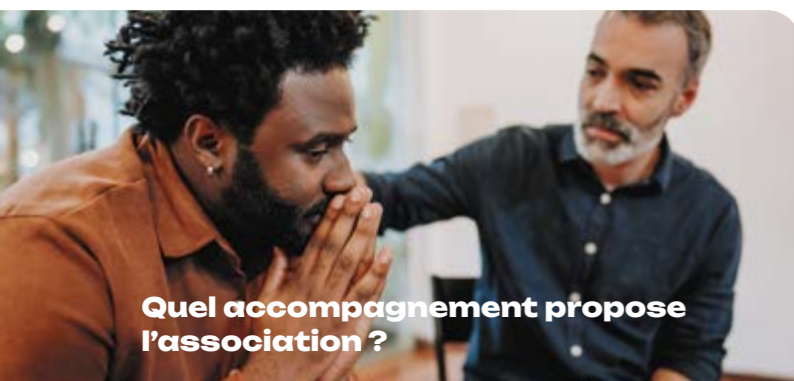
- Exemple : gestion d'un élève en difficulté, réaction face à un parent contestataire.

### Vérifier la conformité d'une démarche

- Exemple : rédaction d'un rapport, transmission d'une situation préoccupante.

### Anticiper une situation sensible

- Exemple : tensions avec une famille, désaccord au sein d'une équipe.



## Quel accompagnement propose l'association ?

### Un échange personnalisé confidentiel

- Analyse de la situation et prise en compte du contexte professionnel.

### Un éclairage juridique opérationnel

- Explication des textes applicables, des responsabilités engagées et des marges d'action possibles.

### Une aide à la prise de décision

- Identification des options envisageables et des démarches adaptées.

### Une orientation si nécessaire

- Appui du service juridique national ou mobilisation d'un avocat-conseil lorsque la situation l'exige.

## Par qui le réseau de L'ASL peut-il être sollicité ?

Les personnels d'éducation dans un établissement public ou privé :

Professeur des écoles

Directeur ou directrice d'école

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

Accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)

Professeur du secondaire

Personnel de direction

Cadre de l'Éducation nationale

Personnel de vie scolaire

Tous les autres métiers de l'éducation, de l'accompagnement ou du soutien :

Professionnel de la petite enfance

Professionnel du secteur médico-social

Professionnel du sport

Éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse

Éducateur de l'aide sociale à l'enfance

Agent ou salarié du secteur culturel

# Accompagner lorsque la situation se complexifie



Une mise en cause, une plainte, une tension persistante peuvent profondément affecter un personnel. L'ASL propose un accompagnement personnalisé pour faire face, rétablir un cadre sécurisé et éviter l'isolement.



## Situations à « portée juridique » : de quoi parle-t-on ?

Agressions physiques et verbales

Diffamation et dénonciation calomnieuse

Harcèlement interne et externe

Atteintes matérielles, intrusions, litiges administratifs

Mœurs

## Quel type de soutien attendre de la part de L'ASL ?

### Moral

- Écoute, présence, échanges réguliers pour rompre l'isolement.

### Administratif

- Information et accompagnement dans les démarches.

### Relationnel

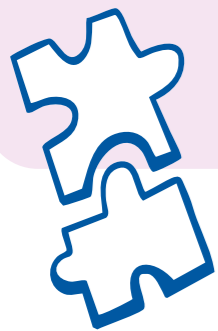
- Analyse des situations, aide à la clarification des positions.

### Juridique si nécessaire

- Appui du service juridique national et mobilisation d'un avocat-conseil.

## Comment l'accompagnement s'organise-t-il ?

- Un premier échange pour comprendre la situation**  
Prendre le temps d'écouter, de poser les faits, d'identifier les enjeux.
- Un interlocuteur identifié, qui reste présent**  
La délégation départementale suit le dossier et reste en lien avec le personnel.
- Un appui juridique lorsque la situation l'exige**  
Le service juridique national et les avocats-conseil peuvent être mobilisés.
- Un suivi dans la durée**  
L'accompagnement se poursuit jusqu'à ce que la situation soit stabilisée.



## Contribuer à la prévention des risques

Les formations proposées par L'ASL s'adressent à l'ensemble des personnels en mission d'éducation, d'accompagnement ou de soutien, quel que soit leur statut ou leur lieu d'exercice. Elles peuvent être organisées à l'initiative d'un établissement ou d'un groupe de professionnels.

### Exemples de thématiques abordées en formation

► Responsabilité civile et pénale des personnels

► Application de la loi dite « Rilhac » relative à la direction d'école

► Droits et obligations des agents

► Violences sexistes et sexuelles

► Responsabilités spécifiques en éducation physique et sportive

► Autorité parentale



### Avec quels objectifs ?

Donner des repères pour exercer en sécurité

Connaître ses droits et agir avec discernement

Prévenir des situations qui pourraient devenir conflictuelles

Réduire le sentiment d'isolement

Si ces actions constituent un levier essentiel de prévention, elles ne peuvent, à elles seules, répondre à l'ensemble des besoins exprimés sur le terrain. **Renforcer la formation juridique et la culture des droits et obligations des personnels suppose une mobilisation plus forte des employeurs publics et des moyens dédiés à cette mission.**



## Un réseau national de proximité au service des personnels

L'ASL s'appuie sur un réseau de 98 délégations départementales. Ce maillage constitue un point d'appui de proximité pour les personnels et permet une compréhension fine des réalités locales.

### Quel est le rôle des délégations départementales ?

Accueillir et écouter les personnels confrontés à une difficulté

Analyser les situations en tenant compte du contexte local

Apporter un premier niveau d'accompagnement et d'orientation

Mobiliser, si nécessaire, le service juridique national

Organiser des actions d'information et de formation

### Pourquoi la proximité est-elle déterminante ?

- Parce qu'un personnel en difficulté a besoin d'un interlocuteur qu'il peut joindre rapidement, sans passer par une plateforme anonyme.
- Parce que chaque territoire a ses réalités, ses tensions spécifiques, ses interlocuteurs identifiés.
- Parce qu'une situation urgente ne peut pas attendre plusieurs jours pour être prise en charge.
- Parce qu'un échange direct, humain, change profondément la manière de traverser une difficulté, quelle qu'elle soit.



### Des déclinaisons locales du baromètre national sont disponibles

Les données issues du baromètre national peuvent être analysées à l'échelle départementale ou académique sur demande. Ces déclinaisons locales permettent :

- d'identifier des tendances spécifiques à un territoire ;
- d'objectiver des situations récurrentes ;
- d'éclairer les échanges avec les autorités locales.

# Agir pour contribuer à l'amélioration des conditions de protection



## Face à la répétition des situations signalées, certaines évolutions ne peuvent plus attendre :

La protection fonctionnelle doit être accordée sans délai et de manière uniforme sur tout le territoire, dès lors qu'un personnel est victime de violences, menaces ou outrages.

Les frais de justice et le soutien psychologique doivent être pris en charge par l'État : aucun personnel victime ne doit y faire face seul.

La formation juridique doit être intégrée dès la formation initiale et entretenue tout au long du parcours professionnel.

Personnels et gestionnaires RH doivent être formés aux risques spécifiques des métiers de l'éducation.

Les magistrats doivent être sensibilisés aux réalités des missions éducatives pour que leurs décisions en tiennent compte.

Les données issues du baromètre national ne constituent pas seulement un outil d'analyse. Elles fondent une action d'interpellation et de proposition auprès des pouvoirs publics. Lorsque les situations se répètent, lorsque certaines tensions deviennent structurelles, L'ASL porte ces constats dans le débat public.



## L'ASL ne se contente pas de constater :

### Elle alerte publiquement

sur les dérives observées sur le terrain.

### Elle est force de proposition

auprès des pouvoirs publics.

### Elle témoigne

du vécu des personnels auprès des parlementaires.

### Elle publie et diffuse

les constats du baromètre pour objectiver le débat.

### Elle prend position

lorsque la protection des agents n'est pas à la hauteur des enjeux.

## Préparer vos sujets avec L'ASL

### Vous préparez un article ou un reportage sur :

- l'évolution des violences en milieu scolaire ;
- les mises en cause des personnels ;
- la protection fonctionnelle ;
- les conflits parents / enseignants ;
- les risques juridiques liés aux métiers de l'éducation ;
- la formation et la prévention.

Nos porte-parole peuvent intervenir à l'échelle nationale ou locale.

### Nous pouvons vous apporter :

des données chiffrées actualisées

des analyses nationales et territoriales

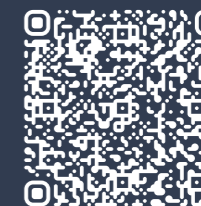
des éclairages juridiques

### Votre contact presse

Camille Diaz

06 99 25 81 56

c.diaz@unicorp.fr





[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

L'ASL : Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite  
« L'Autonome de Solidarité Laïque », association régie par la loi 1901 - 7, rue Portalis 75008 PARIS